

Appel à candidature pour les projections

Le festival Présence(s) Photographie 2022 se déroulera du 04 au 19 juin à Montélimar et dans les villes alentours.

Pendant le festival, plusieurs séances de projections sont programmées, sur grand écran. C'est l'occasion pour des auteurs photographes de présenter leur travail à un public d'amateurs et de professionnels. Un moment d'échanges et de partage avec de grands noms de la photographie. Lors de chaque séance, le public est appelé à élire un diaporama, le compte de ces voix désigne le prix du public.

Des séances de projections ont également lieu dans les lycées de la région. A cette occasion, les élèves choisissent le prix des lycéens.

L'accès aux expositions, projections, et tous évènements du festival est gratuit.

PRESENTER UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Nous lançons un appel à candidatures, pour une **présentation vidéo de photographies** (diaporama), d'une durée comprise entre 1 et 4 minutes.

Il n'y a pas de thème imposé. Peuvent participer tous les artistes à l'origine d'une œuvre photographique quels que soient leur statut, leur âge et leur nationalité. Les candidats proposeront un ou deux projets maximum, mais un seul d'entre eux pourra être retenu.

Les lauréats du prix du public et du prix des lycéens verront leur série, exposée pendant le festival 2023, la production en étant assurée par Présence(s) photographie.

COMPOSITION DU DOSSIER

Deux méthodes pour poser votre candidature :

1. Diaporama finalisé

Vous réalisez, vous-même, votre diaporama, il sera le résultat de votre créativité.

Afin de permettre au jury de juger au mieux la qualité de chaque travail, nous vous demandons de présenter une vidéo respectant les points suivants :

- La durée doit être comprise entre 1 et 4 minutes
- Le fichier du diaporama doit être au format mp4 (H264) HD 1080 (haute définition).
- Le diaporama doit **commencer avec le titre** et **se terminer en indiquant le nom du photographe et les références musicales**. Les droits sur les musiques sont payés par Présence(s) photographie à la SACEM.

2. Envoi d'une série de photos

Si vous n'avez pas la possibilité technique de monter un diaporama, notre équipe le fera pour vous. Nous vous demandons une série cohérente de 15 à 25 photographies (JPEG 2000 pixels sur le plus grand côté / RVB ou niveau de gris) HD (12 mega minimum)

- Nom des fichiers : NomPrénom_numérotation.jpg (exemple : MartinJeanne_01.jpg)
- La numérotation doit indiquer la succession des images pour la projection, il est impératif de respecter ce modèle de nommage.
- Vous accompagnerez vos photos d'un enregistrement sonore, sous forme de fichier : en aucun cas, nous nous chargeons de télécharger des musiques sur Internet. Nous prenons en charge les droits SACEM lors des projections.

3. Informations communes aux 2 méthodes

Parallèlement à l'envoi de vos fichiers, nous vous demandons de compléter le formulaire d'inscription, que vous trouverez sur notre site Internet en bas de la page de l'appel à candidature :

En outre, le dossier de candidature devra comporter 7 photos « support communication » libres de droit représentant au mieux votre série, qui seront utilisées pour la communication interne et externe (presse locale et nationale...). Ces photos vous seront demandées en HD, dès l'annonce de votre sélection.

Nommage des fichiers : **nom_prénom_serie**. Seuls les dossiers respectant ces conditions seront considérés.

Envoyez vos fichiers (diaporama et/ou photos et musique) dans un seul dossier zip. Nom du fichier: Nom_Prénom.zip.

Vous pouvez utiliser Smash (<https://fromsmash.com/>) ou WeTransfer (<https://wetransfer.com/>). **Pas de téléchargement sur un cloud, de type Google Drive, Dropbox Etc...**

Adresse mail : pp.candidatures@gmail.com

Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à nous contacter à cette même adresse mail (au moins 10 jours avant la clôture de l'appel), nous répondrons au mieux à votre problématique

Nous communiquerons avec vous à partir de cette adresse, pour éviter des messages perdus, pensez à l'ajouter à vos contacts.

Nous accuserons réception de votre dossier, entre le 1^{er} et le 5 janvier. Surveillez vos mails...(y compris les spams)

SELECTION

Une quinzaine d'œuvres seront sélectionnées.

La sélection des auteurs retenus sera donnée par mail dans le courant du mois d'avril 2022, et mise en ligne sur notre site Internet.

Le comité de sélection est composé de professionnels de la photographie, d'artistes et d'organisateur du festival. Leur décision sera souveraine, sans appel et ne donnera pas lieu ni à critique, ni appréciation.

NOS ENGAGEMENTS

L'inscription au présent appel à candidature est gratuite.

Les photographes sélectionnés sont invités durant le week-end des photographes (1^{er} ou 2^{ème} week-end du festival), pendant lequel ont lieu de nombreuses rencontres et tables rondes. Ils sont hébergés, gracieusement, chez les membres de l'association.

L'association édite un **catalogue de qualité** présentant le travail de tous les participants à l'occasion du festival. Ce catalogue vendu 15 euros au public, est offert à de nombreuses personnalités du monde de la photographie pour promouvoir le festival et faire connaître le travail des photographes.

Présence(s) photographie privilégiant toujours les échanges entre photographes et avec le public, chaque photographe sélectionné s'engage à être présent le weekend des photographes. Un défraiement forfaitaire de 150 euros est proposé aux photographes présents tout le weekend.

Dans le but de promouvoir leur travail et le festival, les auteurs accordent à Présence(s) photographie le droit de diffuser des extraits de leur travail sans contrepartie financière (internet, programmes, affiches, tracts, articles de presse...). Cette autorisation vaut aussi pour la publication dans des journaux et magazines à l'occasion d'articles en rapport avec le festival.

Les photographes attestent et garantissent que les œuvres présentées sont des créations originales au sens de la loi sur la Propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Ils sont entièrement responsables de leurs œuvres photographiques présentées.

L'envoi d'un dossier à Présence(s) photographie implique l'acceptation du présent document.

Les dossiers sont à envoyer avant le 20 décembre 2021 à minuit.